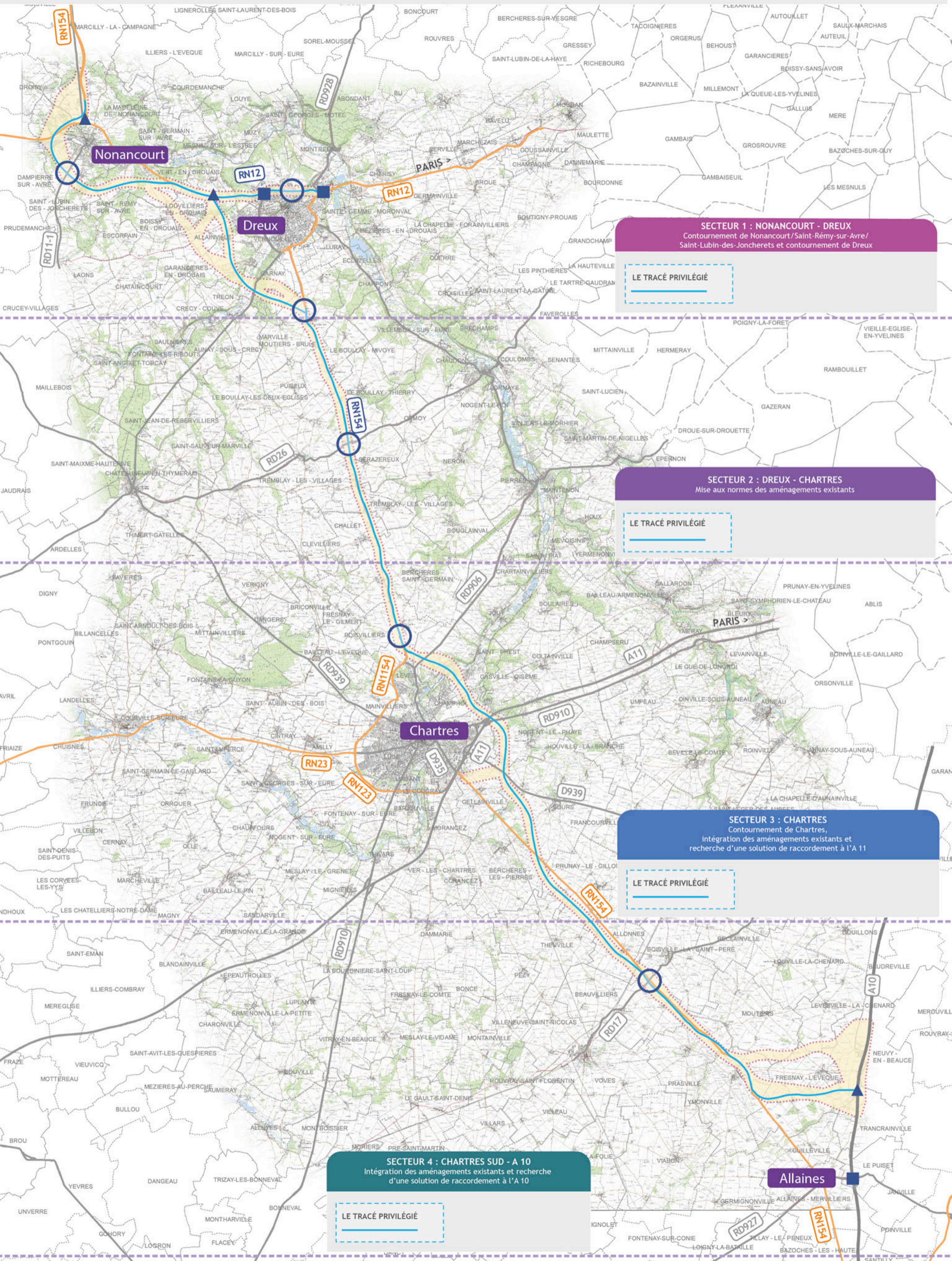


LE TRACÉ ET LE DISPOSITIF D'ÉCHANGES PRIVILÉGIÉS



SECTEUR 1 : NONANCOURT - DREUX
 Contournement de Nonancourt/Saint-Rémy-sur-Avre/
 Saint-Lubin-des-Joncherets et contournement de Dreux

LE TRACÉ PRIVILÉGIÉ

SECTEUR 2 : DREUX - CHARTRES
 Mise aux normes des aménagements existants

LE TRACÉ PRIVILÉGIÉ

SECTEUR 3 : CHARTRES
 Contournement de Chartres,
 intégration des aménagements existants et
 recherche d'une solution de raccordement à l'A 11

LE TRACÉ PRIVILÉGIÉ

SECTEUR 4 : CHARTRES SUD - A 10
 Intégration des aménagements existants et recherche
 d'une solution de raccordement à l'A 10

LE TRACÉ PRIVILÉGIÉ

